

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le **lundi 12 septembre à 20 heures**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence CHEVROLLIER Denis, Maire

Etaient présents : ORHANT Brigitte, GEORGEAULT Myriam, SENIOW Mickaël, OLIVRY Anne, FESSELIER Rémi, MAIGRET Cédric, GIONNET Jean-Paul, LIMA Chrystel, GAUTIER Loïc, BOUVET Sébastien, LOUIS Isabelle, MARION Bernard, LOISEL Soraya,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etait excusé : URIEN Samuel,

Etait absent : /

Date de convocation : 05 septembre 2016

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 14

votants : 14

Madame Brigitte Orhant a été élue secrétaire.

2016-09-01 : ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX - LOTISSEMENT « LE GRAND CHAMP

Le Maire expose :

Dans le cadre des travaux d'aménagement du lotissement communal « Le Grand Champ », un avis d'appel public à la concurrence sous forme de procédure adaptée a été lancée en vue de retenir des entreprises pour la viabilisation. Les travaux font l'objet d'une tranche ferme pour 17 terrains à bâtir + 2 et d'une tranche conditionnelle pour 15 terrains et sont décomposés en 3 lots :

- Lot 1 : Terrassement/Voirie
- Lot 2 : Réseaux EP/EU, téléphone GC et fibre optique
- Lot 3 : Espaces verts

Au terme de la consultation, 6 entreprises ont remis une offre pour le lot 1, 8 entreprises pour le lot 2, et 7 entreprises pour le lot 3. Au vu des critères d'attribution définis dans le règlement de consultation, du rapport d'analyse établi par le maître d'œuvre, il est proposé d'attribuer les marchés comme suit :

Lot	Entreprise attributaire	Montant HT
1 - Terrassement/Voirie	Lemée TP/Serendip	205 641,50 €
2 - Réseaux EP/EU, téléphone, FO	Renou	121 428,50 €
3 - Espaces verts	Lardeux	18 075,25 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- APPROUVE la proposition et retient les offres de prix avec les entreprises désignées ci-dessus ;
- AUTORISE le Maire à signer les marchés de travaux de viabilisation du lotissement « Le Grand Champ » ainsi que toutes les pièces relatives au dossier.

2016-09-02 : ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX - AMENAGEMENT DE LA RD 110

Le Maire expose :

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la route départementale 110 en entrée de bourg, un avis d'appel public à la concurrence sous forme de procédure adaptée a été lancée en vue de retenir des entreprises pour l'aménagement urbain et paysager. Les travaux font l'objet d'une tranche ferme et porte sur un seul et unique lot « VRD Paysage »

Au terme de la consultation, 5 entreprises ont remis une offre pour le lot. Au vu des critères d'attribution définis dans le règlement de consultation, du rapport d'analyse établi par le maître d'œuvre, il est proposé d'attribuer le marché comme suit :

Lot	Entreprise attributaire	Montant HT
Unique - VRD Paysage	LEMÉE TP/SERENDIP	75 608,50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- APPROUVE la proposition et retient l'offre de prix avec l'entreprise désignée ci-dessus ;
- AUTORISE le Maire à signer le marché de travaux d'aménagement de la RD 110 ainsi que toutes les pièces relatives au dossier.

2016-09-03 : ATTRIBUTION D'UN MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE - PROJET CONSTRUCTION D'UN BATIMENT « CANTINE »

Le Maire expose :

Suite à la réflexion menée sur le projet de construction d'un bâtiment cantine, une consultation restreinte d'architectes a été faite en vue de retenir une candidature pour assurer une mission de maîtrise d'œuvre complète. Les architectes étaient invités à remettre leur candidature comprenant une offre détaillée de leurs prestations, un planning prévisionnel, des références de même nature, pour le 1^{er} septembre 2016.

Au terme de la consultation, 1 architecte a remis une offre. Après analyse, il est proposé de retenir la candidature de Mme Françoise Gesland.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- ACCEPTE la proposition de maîtrise d'œuvre complète de Mme Françoise Gesland au taux de rémunération de 8,20% du montant HT de travaux ;
- AUTORISE le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre ainsi que toutes les pièces relatives au dossier.

2016-09-04 : LOYER COMMERCE

Le Maire expose :

La commune dispose d'un commerce pour lequel l'évolution légale triennale du loyer se calcule en fonction de l'Indice des Loyers Commerciaux du 4^{ème} trimestre 2015, applicable à partir du loyer de juillet 2016. L'indice de référence des loyers commerciaux est positif (+ 0,06%). L'application de cette révision entraîne une augmentation du loyer minime de quelques centimes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- DECIDE de ne pas appliquer en 2016 la révision du loyer commercial.

2016-09-05 : AVIS SUR RESTRUCTURATION D'UN ELEVAGE BOVIN « EARL LA FORCE BLANCHE »

Le Maire expose :

Une enquête publique est ouverte du 1^{er} août 2016 jusqu'au 16 septembre 2016 inclus, en application de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, sur la demande d'autorisation présentée par l'Earl La Force Blanche, en vue de la restructuration d'un élevage bovin implanté aux lieux-dits « Blanche » à Domalain et « La Templierie » à La Guerche de Bretagne dont le siège social est situé sur la commune de Domalain. Dans le cadre du regroupement d'élevages, l'effectif sera de 350 vaches laitières et 220 génisses.

La commune de Vergéal étant concernée par le plan d'épandage, le conseil municipal doit émettre un avis sur la demande d'autorisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, Votants : 14 ; Pour : 12 ; Abstentions : 2

- EMET un avis favorable à la demande présentée par l'Earl La Force Blanche tel que présenté dans le dossier.

2016-09-06 : CONCOURS MAISONS FLEURIES

Le Maire expose :

Dans le cadre de la remise des prix du concours des maisons fleuries, la commission « environnement » a décidé d'organiser un buffet, d'inviter les participants au concours, de convier les membres du jury, les élus et le personnel communal. Elle propose également d'inviter les conjoints des élus, du personnel, les enfants, moyennant une participation financière au repas et de fixer le montant à 14 € par adulte et 5€ par enfant

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal

- Entérine la décision de la commission.

2016-09-07 : ACQUISITION ABRI SCOLAIRE POUR L'ARRET « LA FONDERIE »

Le Maire expose :

Le service « Transports » de Vitré Communauté a créé un arrêt scolaire situé au lieu-dit « La Fonderie » pour la prise en charge des élèves domiciliés à « La Fonderie » et au « Bois Roux » à destination des

établissements d'Argentré du Plessis et de Vitré. Compte tenu de la création de ce nouvel arrêt, l'implantation d'un abri permettrait aux élèves d'attendre le car dans de bonnes conditions. Vitré Communauté accorde une subvention pour l'acquisition d'un abri scolaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal

- DECIDE l'implantation d'un abri scolaire au lieu-dit « La Fonderie » ;
- CHARGE le Maire de faire le nécessaire pour la fourniture et la pose d'un abri ;
- SOLLICITE une subvention près de Vitré Communauté pour l'acquisition d'un abri scolaire.

2016-09-08 : ACQUISITION MOBILIER URBAIN

Suite à la présentation par le groupe de jeunes ados assisté par la commission municipale jeunesse lors de précédente réunion de conseil d'un projet en équipements urbains, tels que achat de jeux à ressort pour les enfants, de tables de pique-nique, de bancs, l'aménagement d'un terrain de pétanques avec proposition des lieux d'implantation, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal

- VALIDE la proposition d'implanter différents équipements de mobilier urbain ;
- CHARGE l'adjoint à la jeunesse de mettre en place ces équipements ;
- PRECISE que l'acquisition de mobilier sera imputée en section d'investissement.

2016-09-09 : DEVIS DIVERS

Sur proposition de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal valide les devis suivants :

- Bétin Godeloup pour l'aménagement des 3 placards salle des fêtes 1 218 € HT
- Sarl 4 Saisons pour l'engazonnement terrain 1 020 € HT
- Ouest Collectivités pour l'acquisition de 2 vestiaires mobile 358 € HT
- Hygial Ouest pour l'acquisition d'un aspirateur Nilfisk 280 € HT

2016-09-10 : DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Le délégué communal présente :

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet Bretagne Très Haut Débit, le syndicat mixte Mégalis Bretagne assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de déploiement de nouveaux réseaux de câble en fibre optique. Avant de lancer les études, le syndicat souhaite valider le périmètre de la zone d'études avec l'ensemble des partenaires. La carte de zonage sur le secteur de Vergéal est présentée. Le zonage a été déterminé sur la base de l'étude d'ingénierie réalisée par Vitré Communauté.

Sur le secteur nord de Vergéal, une étude de rattachement de l'ensemble des locaux (raccordés sur Torcé) a été faite pour les lieux-dits situés route de « La Morinais », La vesquerie, La Gouërie, L'Epine ; cette zone est intégrée dans l'étude.

Le secteur de Mondron, La Metrie, n'est pas rattaché dû au manque d'infrastructure (nécessite la création de 900 ml sur la RD 110), et de son raccordement sur Torcé ; la zone n'est pas intégrée dans l'étude.

De même, les lieux-dits La Chaltière, La Peurette et le Mée, situés en limite de périmètre de la zone, nécessitent la création de 500 ml d'infrastructures vers La Gaudinière car actuellement, ce secteur est raccordé par le nord de Torcé ; ce secteur est supprimé de la zone d'étude.

Après avoir pris connaissance du zonage pour la commune de Vergéal,

Conscient que le réseau actuel sur les secteurs de Mondron, la Peurette, ne permet plus d'avoir un accès haut débit correct aux usagers du fait de l'éloignement des centraux téléphoniques et du nombre d'usagers connecté (les résidents se plaignent d'une baisse de débit depuis la construction de la LGV)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- DEMANDE la réintégration de la zone « La Peurette », « Le Mée » et « La Chaltière » à très faible débit comprenant 9 locaux dont 1 artisanal, secteur à rattacher vers la Gaudinière ;
- DEMANDE l'intégration de la zone de « Mondron » « La Metrie » à très faible débit comprenant 34 locaux dans une nouvelle étude ;
- DEMANDE le déploiement de la fibre optique à égale intensité sur le bourg de Vergéal et sur la zone de Mondron et la Peurette à très très faible débit ;
- DEMANDE au Comité de pilotage de Vitré Communauté de réétudier le zonage avant de lancer l'étude d'Avant-Projet.

2016-09-11 : ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNEE

Le Maire expose :

Par décision en date du 30 novembre 2015, le conseil décidait de laisser la compétence à Vitré Communauté sur l'entretien des chemins de randonnée d'intérêt communautaire et d'être informé des dates d'intervention. Le service ayant été assuré en 2016 par notre service technique, il est proposé que l'entretien des chemins soit assuré par notre collectivité. Une convention entre Vitré Communauté et la commune définit précisément la localisation des chemins que la commune s'engage à entretenir, les conditions d'entretien attendues et les modalités de compensation financière par Vitré Communauté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- SOUHAITE conserver la possibilité de réaliser l'entretien des sentiers d'intérêt communautaire sur sa commune ;
- AUTORISE le Maire à signer une convention avec Vitré Communauté portant sur l'entretien des chemins ;
- DEMANDE à Vitré Communauté que la commune de Vergéal soit indemnisée annuellement pour l'entretien des sentiers de randonnée d'intérêt communautaire ;